RELEVE DE DECISIONS – ATELIER #2 BOCAGE– LIAISONS DOUCES – BAZUEL - 1er MARS 2023

Présents :

Commission Environnement Conseil municipal – Bazuel

PNRA – Annie Trotin, ch mission tourisme– Mickaël Leseine, ch mission bocage

Cambrésis tourisme – Brice Dejonghe – Directeur adjoint

CAUE Nord – Anne Braquet – Vincent Levive

CIRCUITS CYCLO :

* Mr Dejonghe expose la démarche de Cambrésis tourisme concernant la création d’itinéraires cyclo pour construire et mettre en place le réseau Points/Nœuds du territoire du Cambrésis.
* Par ailleurs, il annonce la **prochaine inauguration d’une 4 ème antenne de Cambrésis Tourisme sur le secteur de Bazuel**: Elle **s’installe dans un ancien bâtiment de la base militaire rétrocédé à la CA2C** à côté de la maison Forestière Wilfried Owen.
* L’agence d’attractivité touristique est en cours de labellisation de 2 nouveaux circuits cyclo sur le territoire de le Cateau-Cambrésis/Bazuel/Ors/Catillon-sur-Sambre/Rejet-de-Beaulieu.
* Pour ces 2 circuits, le plus important fait 29,6 km, le plus petit, 22,5 km s’inscrivant à l’intérieur de la grande boucle. Cette dernière aborde le territoire de la commune de Bazuel par l’extérieur sans aborder les abords du village.
* **Pour compléter cet ensemble, il est intéressant de créer des variantes plus courtes de l’une ou l’autre des 2 boucles passant par le centre du village ou profite du passage dans sa ceinture bocagère.**
* Il est évoqué **plusieurs connexions possibles** pour développer des **variantes traversant Bazuel avec des tronçons assez sûrs** en termes carrossables (Route départementale ou communale, chemin rural en état).
* **D’autres tronçons sont à vérifier** en termes d’état (chemin agricole très accidenté, ou disparu). L’idée étant de privilégier les voies communales et surtout les chemins ruraux. Ces variantes pourraient faire partie du reseau de boucles locales
* Pour le **réseau Points/Nœuds**, le **Département du Nord est maitre d’ouvrage** de la mise en place du réseau. Il prend en charge le balisage en termes de signalisation.
* Pour ce qui est des **petits aménagements éventuels sur les parcours** (stationnement, aire de pique- nique, bancs), c’est plutôt l’EPCI qui peut les prendre en charge financièrement (CA2C).

CIRCUITS PIETON (promenade/ randonnée) :

* Autour du village, **plusieurs parcours sont repérés** pour créer des boucles passant par le village et **pour se connecter aux itinéraires rando existants** (GR 655, et boucles locales de Pommereuil et de Ors)

Certaines portions sont existantes et sur terrains publics mais d’autres nécessitent des négociations foncières sur quelques portions de terrains privés pour garantir leur continuité.

* **3 secteurs sont identifiés concernant ces portions manquantes à négocier** (achat ou droit de passage)

**1 – A l’est, le long du ruisseau Saint Maurice** (rive droite) entre la RD 160 A (route d’Ors) et la RD 86 (route de Pommereuil)

**2 – A l’ouest, le long du ruisseau de l’Alouette** entre le Vieux Chemin du Cateau et la rue de l’Alouette. D’abord au Nord passage sur la rive droite du ruisseau puis au sud, passage sur la rive gauche.

**3 - Au sud entre la RD 643 et la rue de l’Eglise.** Soit en passant par le chemin du Point du jour puis à travers une pâture, soit en se connectant au terrain de sport d’un côté, et en passant le long des haies existantes jusqu’au sud de l’entreprise Messeant (vente de matériel agricole) pour rejoindre la RD 643 et faire ensuite la connexion avec le chemin de la chapelle Saint Maurice.

Concernant la protection du bocage, la démarche a été confirmée par les services de la sous-Prefecture à la demande du PNRA.

Le diagnostic des haies existantes faites dans le cadre de la démarche PLU sert de base avec une actualisation.

Par ailleurs concernant les **problématiques de ruissellement** il serait nécessaire de rencontrer la CA2C qui a la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour savoir comment fonctionne les bassins versant des ruisseaux de l’Alouette, Saint Maur et Richemont et ainsi déterminer les éléments paysagers comme fossés, talus plantés et haies et prairies les plus importants dans le processus de gestion des ruissellement .